

Examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure au titre de l'année 2019

Rapport du jury

1. Composition du jury

Le jury était ainsi composé :

Saïd ADJERAD, attaché hors classe d'administration de l'Etat

Gwenaëlle BOISARD, attachée hors classe d'administration de l'Etat

Véronique BLONDEL, attachée hors classe d'administration de l'Etat

Maxime CROSNIER, inspecteur de l'action sanitaire et sociale

Maxime FOURNIER, inspecteur du travail

François FOURREAU, inspecteur principal de la jeunesse et des sports, honoraire

Evelyne HOUDOUIN, Inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale

Les membres du jury se sont rencontrés et ont échangé à plusieurs reprises pour choisir le sujet, établir la grille de notation, vérifier et harmoniser leur mode de notation, préparer les questions de l'entretien...

La grille de notation est jointe en annexe.

2. Les attendus sur l'examen professionnel

L'examen consiste en deux épreuves :

- une épreuve écrite : à partir d'un dossier administratif, il s'agit de résoudre un cas pratique assorti de questions destinées à mettre le candidat en situation de travail ;
- une épreuve orale consistant en une discussion avec le jury de 20 mn visant à apprécier les acquis de l'expérience du candidat, ses aptitudes et sa motivation.

3. Les candidats

Cette session proposait 38 postes.

417 candidats se sont inscrits (contre 406 en 2018), dont 88% de femmes.

327 candidats se sont présentés aux épreuves écrites (contre 308 en 2018), dont 87% de femmes.

76 candidats ont été déclarés admissibles et invités à se présenter à la session d'épreuve d'oral qui s'est tenue du 21 au 25 octobre 2019.

Parmi ces candidats, 92% étaient des femmes.

38 candidats ont été reçus dont 95% de femmes.

4. Les épreuves

a) Résultats concernant l'écrit

L'épreuve d'admissibilité d'une durée de 4 heures s'est tenue le mardi 21 mai 2019.

Les copies ont fait l'objet d'une double correction.

La moyenne des notes à l'écrit est de 11,66 (contre 11,51 en 2018).

La dispersion de cette moyenne est la suivante : de 4,5/20 à 17/20.

74 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 ; 177 candidats ont une note comprise entre 10 et 13,5 et 175 copies sont en dessous de la moyenne.

Le niveau général des copies est correct et le sujet a été globalement bien compris.

La quasi-totalité des candidats a répondu aux 3 questions complémentaires.

Sauf exceptions, l'expression est bonne de même que l'orthographe et la propreté. Les candidats doivent cependant être attentifs à la qualité et à la richesse des termes utilisés, et éviter l'utilisation d'expressions ou de formules mal maîtrisées.

Les candidats ont globalement pris soin d'annoncer un plan. Il est important de proposer un écrit construit et structuré avec notamment une introduction qui annonce le plan de l'écrit et d'enchaîner avec un développement qui respecte le plan annoncé.

Les réponses aux questions pratiques permettent de rapporter des points (ce sont généralement, et cette année encore, des questions dont les réponses se trouvent facilement à la lecture des documents). Il n'y a pas de piège. Il est demandé de ne pas intégrer la réponse à ces questions dans la note globale, mais bien de faire une réponse distincte par question, afin de faciliter la lecture du correcteur.

Il est indispensable de lire tous les termes de l'énoncé et de répondre à la question posée.

Cette année, le sujet concernait les grands principes du service civique. Il n'était pas attendu de traiter en détail les modalités d'organisation du dispositif, mais bien d'identifier ces grands principes qui pouvaient être retrouvés dans les documents joints. En outre, l'énoncé du sujet invitait implicitement les candidats à suivre un plan (présenter les points forts et les difficultés du dispositif) qu'il était tout à fait possible de suivre.

b) Résultats de l'épreuve orale

Les épreuves des oraux se sont déroulées du 21 au 25 octobre 2019.

73 candidats se sont présentés.

38 candidats ont été reçus.

Les notes se sont échelonnées entre 10 et 19. A part une candidate qui a obtenu 13 à l'oral, tous ceux qui n'ont pas été reçus ont obtenu une note égale ou inférieure à 12.

Cette épreuve consiste en une présentation du parcours du candidat pendant 5 mn, puis d'une discussion d'une durée de 15 mn. Les questions portent sur les thèmes exposés par le candidat à l'oral, sur son expérience professionnelle ainsi que sur son environnement administratif.

Les candidats doivent avoir transmis préalablement un dossier de RAEP, dossier servant de support à la prestation, mais qui n'est pas noté. Concernant la rédaction du RAEP, il est recommandé de ne pas survaloriser certaines expériences ou compétences. Les membres du jury interrogent à partir des éléments fournis par le candidat. Si les éléments fournis dans le RAEP ne correspondent pas totalement à la réalité de l'expérience professionnelle, le jury a de fortes chances de s'en rendre compte.

Le jury a utilisé toute la palette des notes. Au final, a été constatée une bonne cohérence entre les notes d'écrit et d'oral.

La majorité des candidats dispose d'une expression orale de qualité malgré un stress apparent, et ils font preuve d'une bonne motivation.

Les présentations sont majoritairement préparées et réalisées dans le délai imparti.

Les candidats annoncent et se tiennent à leur plan. Ils fournissent l'essentiel des informations attendues sur leur métier, leurs qualités et leurs motivations.

Le jury n'attend pas un type de plan particulier. Un plan peut être chronologique, thématique mais ce qui est important c'est qu'il soit annoncé et respecté.

En revanche, les connaissances sur l'environnement des ministères sociaux sont jugées très insuffisantes. Les candidats manquent de curiosité sur ce sujet ; les connaissances de leur propre structure sont souvent également trop limitées. Les diverses missions et l'actualité des politiques des ministères sont presque systématiquement méconnues. Les candidats doivent avoir une connaissance au moins globale des grandes réformes et des actualités des ministères sociaux (réforme territoriale, grandes lignes des principales lois).

Les agents des ministères sociaux doivent pouvoir par exemple citer quelques missions des DDCS, de l'ARS, de la DRJSCS ou d'une DIRECCTE... Il ne leur est pas demandé de connaître le fonctionnement ou l'organisation dans le détail, mais de se renseigner un minimum sur les types d'organisations des services (savoir par exemple faire la différence entre une agence, une DDI, une unité départementale...). L'actualité concernant la réorganisation territoriale de l'Etat (OTE) de cette année justifiait par exemple des interrogations du jury pour évaluer les candidats sur ce sujet.

Enfin, la connaissance des droits et obligations des fonctionnaires ou des grands principes du service public constitue un prérequis. Sur ces points, les candidats ont trop souvent été hésitants par manque de connaissances.

En conclusion, la réussite à l'examen professionnel de SACS nécessite de bien se préparer en amont des épreuves. Les candidats sont invités à se préparer avec sérieux aux deux épreuves. Un entraînement à l'épreuve orale et un travail pour gérer les situations de stress sont vivement conseillés. Enfin, les candidats doivent faire la démonstration de leur motivation à vouloir occuper de nouvelles missions en tant que SACS, ce qui passe par une capacité à se projeter sur d'autres postes au sein des ministères sociaux.

La présidente du jury

Gwenaëlle BOISARD



